

Certaines localités qui n'ont pas encore de bureau de poste mais qui ont une gare apparaissent nominalement pour la première fois sur du courrier remis au convoyeur du train. C'est le cas de Campagnan, Fabrègues et Faugères.



Lettre de 1872. Lettre remise en gare de Campagnan au train de la ligne Montpellier – Béziers. Le bureau de Béziers a oblitéré le timbre avec son losange gros chiffres 472. La lettre a été ensuite dirigée vers les Pyrénées Orientales.

Lettre de 1874. Lettre remise en gare de Fabrègues au train de la ligne Montpellier – Béziers. En gare de Béziers la lettre a été remise à l'ambulant de la ligne Bordeaux à Cette qui a oblitéré le timbre avec son losange « BC 1° » et l'a dirigé vers sa destination.



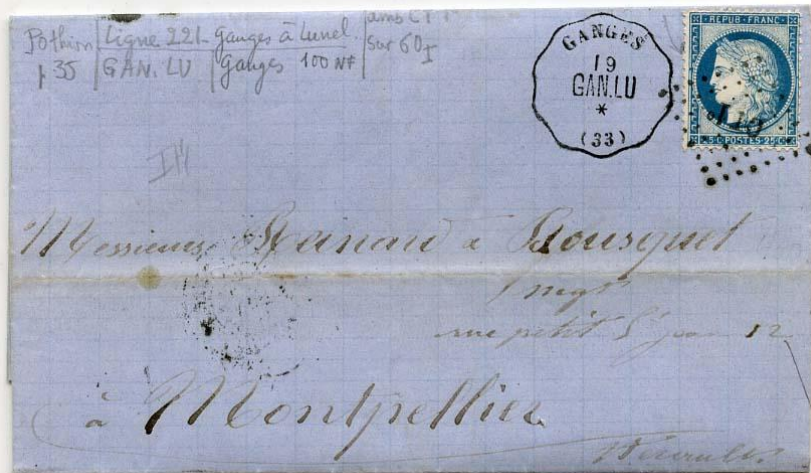
Lettre de 1875. Lettre remise en gare de Faugères au convoyeur de la ligne Bédarieux – Béziers. Le bureau de Béziers a oblitéré le timbre avec son losange gros chiffres 472 avant de la rediriger vers sa destination.

Certains cachets de convoyeurs sont rares sur lettre ou même encore inconnus. C'est le cas pour Gigean et Villeveyrac.



Lettre de 1875. Lettre remise en gare de Gigean au convoyeur du train Béziers – Montpellier 2°. Oblitération par le bureau de Montpellier avec son losange gros chiffres 2502.

Lettre de 1872. Remise en gare de Villeveyrac au convoyeur de la ligne Béziers – Montpellier. En gare de Montpellier la lettre est remise à l'ambulant de la ligne Cette – Tarascon qui oblitère le timbre avec son cachet losange « CT 1° ».



Lettre de 1873. Lettre remise en gare de Ganges au convoyeur de la ligne Ganges – Lunel. En gare de Lunel la lettre est prise en charge par l'ambulant de la ligne Tarascon – Cette qui oblitère le timbre de son cachet losange « CT 1° » (utilisation du cachet « aller » au « retour »).

Sur la ligne Lunel – Ganges, seuls les deux gares de terminus sont dans l'Hérault.

D'autres cachets de convoyeur sont courants car issus soit de gare avec un trafic important soit de gares de connections entre plusieurs lignes.



Carte postale de 1874. Carte remise au convoyeur de la ligne Lodève – Paulhan en gare de Clermont l’Hérault. En gare de Béziers, elle est prise en charge par l’ambulant de la ligne Bordeaux – Cette qui oblitère le timbre de son losange « BC 1° ».

Lettre de 1871. Lettre remise en gare de Pézenas au train de la ligne Béziers – Montpellier. En gare de Montpellier, la lettre est prise en charge par l’ambulant du train de la ligne Cette – Tarascon qui oblitère le timbre de son losange « CT 2° ». A Tarascon elle sera remise au train de la ligne Lyon – Marseille.



Lettre de 1875. Sur la ligne Béziers – Montpellier, Paulhan est également tête de ligne vers Roujan et vers Lodève. Lettre remise au convoyeur de la ligne Béziers – Montpellier (erreur de cachet). En gare de Béziers elle est prise en charge par l’ambulant de la ligne Cette – Bordeaux (losange « CB 1° »).

Bureau de Gare:

Certaines gares ayant un trafic important ont été dotées d'un « bureau de Gare ». Ils dépendent du bureau de recette de la ville ou du service des ambulants. Ils ne figurent pas sur les listes de création des bureaux de la Direction Générale des Postes. Avant 1876 seules cinq gares ont eu un bureau: Agde, Béziers, Cette, Montpellier et Paulhan. Ces bureaux n'étaient pas ouverts au public mais triaient, recevaient et préparaient les dépêches des ambulants. Ils relevaient une boîte aux lettres dans la gare. Certains ont pu utiliser un losange de chiffres. Ils furent dotés de cachets à date type 15, 17 et 18 comportant le mot « GARE » dans la couronne.

*Lettre du 29 octobre 1869.
Lettre remise à la gare
d'Agde. Cachet à date du
bureau de gare type 17.
Oblitération losange gros
chiffres 11. La gare d'Agde
avait son propre cachet
losange gros chiffres.*



*Lettre du 2 avril 1873. Lettre
remise à la gare de Béziers.
Cachet à date du bureau de
gare type 17. Oblitération
par le bureau de recette du
bureau de destination
losange gros chiffres 2610
de Narbonne.*

Lettre du 25 mai 1874. Lettre remise à la gare de Cette. Cachet à date type 17 de la gare. Oblitération par l'ambulant qui a pris en charge la lettre. Son losange « TC 1° » est normalement le cachet de retour. Il y a donc erreur d'utilisation du losange.



Lettre du 7 septembre 1870. Lettre remise à la gare. Cachet à date du bureau de gare de Montpellier. Lettre prise en charge par l'ambulant de la ligne Cette – Tarascon qui a oblitéré le timbre de son losange « CT 1° ».

Lettre du 22 mai 1873. Lettre remise à la gare de Paulhan. Cachet à date type 17 du bureau de gare. Oblitération losange gros chiffres 1050 du bureau de destination de Clermont l'Hérault.



° poste maritime

Jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle, Agde est le port principal de la côte languedocienne. Sa situation dans l'embouchure de l'Hérault qui le rend inaccessible lors des crues du fleuve et son ensablement amène LOUIS XIV sous l'initiative de son Ministre Colbert a décider les premiers travaux pour créer un port à Sète en 1666. Le port sera développé au cours du XVIII^{ème} siècle mais c'est au XIX^{ème} siècle qu'il prend vraiment son essor avec le commerce du vin, des céréales, du bois, du soufre et du fer. Il sera après 1830 et la colonisation de l'Algérie, avec Marseille, un des ports développant le transport maritime avec l'Afrique du Nord. Il commerce également avec la Catalogne et sert d'escale pour les bateaux arrivant en France depuis le reste du Monde.

Point de départ et d'arrivée du courrier transporté par les bateaux, son bureau traitera les courriers de la voie de mer. Le bureau sera doté de cachets spécifiques notamment pour les lignes avec l'Afrique du Nord (Alger, Oran, Philippeville). On ne connaît pas de cachet maritime d'Agde à l'exception d'un cachet (non postal, connu à trois exemplaires) du service sanitaire d'Agde.



Lettre de Séville du 27 septembre 1836. Lettre transportée par un bateau de commerce. Elle a été désinfectée à Minorque (quarantaine) et à Agde en raison d'une épidémie de choléra. Elle est destinée à un négociant de Cette.

Collection G. Dutau

Lettre du 10 août 1822 de Port Louis sur l'Île Maurice. L'expéditeur précise qu'il remet le pli à un bateau en partance pour Marseille (donc avec escale à Cette). La lettre a reçu à son arrivée à Cette, la rare marque linéaire « COLONIES PAR / CETTE ».



Lettre arrivée à Cette le 27 mai 1868. Cachet type 15 apposé par le bureau de Cette « ORAN / BAT. A VAP. » ainsi que l'oblitération losange gros chiffres 822.

Lettre du 10 septembre 1852. Lettre de Cette pour Philippeville. Cachet à date type 15 « CETTE / BATEAU A VAPEUR ». La lettre est en port dû et la taxe de port indiquée par un cachet 25 double trait.

